Avis de convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

St-Charles Borromée, le 18 février 2022

À tous les membres de l'Association Chasse et Pêche Boullé

Vous êtes par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle de l'Association Chasse et Pêche Boullé, qui se tiendra à la salle communautaire de Notre-Dame-des-Prairies au 225 boul. Antonio Barrette, le vendredi 18 mars 2022 à 19h30. L'accès à la salle sera conditionnel aux mesures sanitaires en vigueur le jour de l'assemblée. (Pas de symptôme Covid, passeport vaccinal, lavage de mains, etc.)

L'assemblée sera précédée d'une assemblée générale spéciale à 19h15 pour modifier les règlements suivants :

Modifier les points suivants des règlements généraux :

-Changer l'adresse du siège social

-Les sièges 1-2-3 sont éligibles lors des années impaires et les sièges 4-5-6-7 lors des années paires

-Le nombre d'administrateurs passe de 9 à 7 et le quorum sera de 4 administrateurs

-Assiduité : un administrateur qui s'absente lors de 3 rencontres consécutives au lieu de plus de 3 rencontres consécutives

-Changer vérificateur des comptes pour expert-comptable

-Enregistrement en novembre : résolu le 18 mars 2011 : toute personne est tenue de s'enregistrer du 1er novembre au 30 novembre si elle s'y livre à une activité faunique

Il est proposé : toute personne est tenue de s'enregistrer et d'avoir payé son forfait de chasse et son droit de circulation, du 1er novembre au 30 novembre, si elle s'y livre à une activité faunique.

Prix de présence : 4 prix de 50,00$

Bienvenue à tous nos membres

Fleurette Gaudet

Fleurette Gaudet, sec